

Planification et prospective

L'Agence réalise les études nécessaires à la planification et à la préparation des positions françaises à l'international, dans les domaines des usages du spectre et de leurs évolutions, de la réglementation, de l'ingénierie du spectre et de sa valorisation.

Les négociations internationales menées par l'ANFR se déroulent tant au sein des organisations internationales (telles que l'Union Internationale des Télécommunications ou la Conférence Européenne des Postes et Télécommunications) que dans un cadre multilatéral en vue d'aboutir à des accords de coordination aux frontières.

L'Agence est chargée de préparer les mises à jour du tableau national de répartition des bandes de fréquences (TNRBF), qui est un arrêté du Premier ministre, et ce afin de répondre à l'évolution des besoins nationaux en synergie avec le cadre réglementaire international (au niveau communautaire, européen et mondial).